

Communiqué de synthèse du Conseil du 27 mai 2009

Le Conseil d'Administration du STIF, réuni sous la présidence de Jean-Paul Huchon, a voté plusieurs mesures pour :

Tarifification (cf communiqué de presse)

Le conseil du STIF a approuvé une nouvelle tarification des transports en communs qui sera mise en œuvre au 1^{er} juillet de cette année. Cette faible augmentation des tarifs, d'environ 2% a été décidée afin de tenir compte de la période difficile que traversent de nombreux Franciliens.

Qualité de service et matériel roulant : ligne 14 (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF a approuvé plusieurs mesures, à court et moyen terme, permettant une amélioration de la capacité de la ligne 14 aux heures de pointe, périodes pendant lesquelles la capacité arrive aujourd'hui à saturation entre Gare de Lyon et Châtelet.

Elles portent, à court terme, sur diverses mesures d'exploitation (mise à disposition d'une rame supplémentaire par optimisation de la maintenance, augmentation de la vitesse sur certaines inter-stations de la ligne). Elles seront mise en place dès le mois juin et de nature à redonner une capacité suffisante pendant les prochaines années.

A moyen terme, le Conseil du STIF a décidé l'acquisition de quatre rames supplémentaires de type « MP05 », matériel roulant moderne qui va être progressivement déployé sur la ligne 1. Ces 4 rames supplémentaires seront adaptées à la ligne 14 et mises en service sur cette dernière à l'horizon 2012. Cette mesure fera l'objet d'une convention de financement en cours de négociation avec la RATP. Le coût de cette mesure est estimé, en première approche, à 50 M€. Le STIF pourrait en financer 50 % soit 25 M€.

Par ailleurs, pour améliorer la gestion des flux de voyageurs dans la station Gare de Lyon, le STIF a décidé la réalisation d'une sortie supplémentaire en milieu de quai. Cette équipement, d'un coût de 2 millions d'Euros environ, devrait être mise en service en 2010 et sera financée à hauteur de 50 % par le STIF.

Réaménagement du pôle d'échanges RER Châtelet – Les Halles (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF a approuvé les décisions relatives au réaménagement du pôle d'échanges RER Châtelet-Les Halles et les modalités de la concertation préalable, notamment le schéma de principe et le dossier d'enquête publique de l'opération.

Le coût des travaux est estimé à 118M€ HT (hors foncier). Il pourrait être l'objet d'un cofinancement entre la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et la RATP. Les premiers travaux débuteront en 2011 pour une mise en service en 2015.

Contact Presse :

Sébastien Mabile – 01 47 53 28 42 - sebastien.mabile@stif.info



L'authorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

Communiqué de presse

Conseil du 27 mai 2009

Voguéo

A mi-parcours de l'expérimentation, le conseil du STIF a examiné les premiers éléments de bilan de son exploitation. Il a notamment été remarqué **le fort taux de satisfaction des usagers** de ce mode de transport novateur, supérieur à 95% (Voguéo a d'ailleurs obtenu la certification de l'AFNOR).

Toutefois le niveau de trafic reste modeste et en forte corrélation avec les variations climatiques. Meilleur est le temps, plus les voyageurs utilisent Voguéo (bien que ces bateaux soient parfaitement adaptés à tout type de temps).

Pour pouvoir tirer le plus d'enseignements possible de l'expérimentation, qui doit se terminer en 2010, il a été décidé d'augmenter la fréquence des navettes. Ainsi les passages en heures de pointes s'effectueront toutes les 15 minutes (contre 20 actuellement) et toutes les 20 minutes en heures creuses, les week-ends et jours fériés (contre 30 minutes aujourd'hui).

De même, pour apprécier l'impact de la tarification sur l'usage du mode fluvial par les voyageurs réguliers, l'ensemble des escales seront, à titre exceptionnel et ce jusque la fin de l'expérimentation, accessible avec les forfaits zones 1-2.

La qualité de l'air : un enjeu pour la révision du PDUIF (Plan de Déplacement Urbain d'Ile de France):

Le Conseil du STIF a rendu un avis favorable sur le projet du nouveau Plan Régional de Qualité de l'Air (PRQA).

Le STIF est consulté non seulement en tant qu'authorité organisatrice des transports urbains mais aussi en tant que **responsable de la révision du l'élaboration du plan de déplacements urbains**, plan qui doit être compatible avec le PRQA.

En effet, un enjeu majeur du futur PDU est la protection de l'environnement et de la santé, qui passe notamment par la réduction des nuisances liées au trafic routier.

Approbation d'un schéma directeur des gares routières d'Ile de France : (cf communiqué de presse)

Afin de formaliser la demande croissante du STIF en matière de qualité de service, et répondre à sa volonté d'homogénéiser les gares routières, celui-ci a défini un schéma directeur définissant les modalités d'exécution, les conditions générales d'exploitation et de financement de ces services.

Contact Presse :

Sébastien Mabile - 01 47 53 28 42 - sebastien.mabile@stif.info